



VILLE D'ANDRÉSY

— en Yvelines —

DIRECTION GENERALE

HR/CB

Tél : 01.39.27.11.05/09
Télécopie : 01.39.70.96.28

direction-generale@andresy.com

Monsieur et Madame KOMPALITCH
« Dom Zora »
18 Quai de l'Ecluse
78570 ANDRESY

Andrésy, le 7 Juillet 2009

ENVOI PREALABLE PAR MAIL

Objet : Liaison RD 30 – RD 190 – projet de construction d'un Pont à Achères

Madame, Monsieur,

Suite à votre lettre ouverte du 19 Mai 2009 suivie de la réunion que nous avons eue le 1^{er} Juin 2009, suite aux différents échanges que j'ai pu avoir avec les Andrésiens et notamment au cours des réunions de quartiers qui se sont tenues du 18 au 30 juin, et suite enfin aux remarques notifiées dans le cadre de la concertation en cours, nous notons qu'au-delà des craintes concernant la pollution de l'air, les nuisances sonores et l'impact visuel du projet de pont sur l'environnement, la principale remarque consiste en une incompréhension d'un double passage routier entre la rive gauche et la rive droite (Pont départemental et liaison sous fluviale du prolongement de la francilienne), sont jugés en conséquence comme un gaspillage de l'argent public.

Je suis moi-même intervenu sur ce sujet à plusieurs reprises auprès du département des Yvelines et notamment lors des séances de l'assemblée départementale. Je sais que les Services de la DRE de l'Etat et de la DRT du Département se sont rencontrés pour étudier un passage unique en sous fluvial, avec un cofinancement Etat-Département. Ces rencontres n'ont pas été suivies de propositions concrètes, le Département jugeant impossible une telle transaction alors que le prolongement de la Francilienne est toujours contesté et pas financé, et jugeant d'autre part prioritaire la création de la nouvelle liaison RD30-RD190.

Il n'y a, je dois le dire, aucune remise en cause de la nécessité de cette liaison par la Communauté d'Agglomération des Deux Rive de Seine et par les six villes qui la composent. Elle est en effet indispensable pour le désenclavement et la desserte de la Boucle de Chanteloup et pour permettre aussi le développement d'activités et d'emplois sur notre territoire, la construction de logements tout en facilitant le déplacement des habitants notamment par les transports en commun en site propre qui devraient aussi se développer et utiliser cette nouvelle liaison.

Aujourd'hui considérant que le prolongement de la francilienne reste un projet retenu dans le cadre du Grenelle de l'environnement et du Grand Paris, considérant que le tracé vert demandé par le Ministre des Transports est le seul tracé officiel pour lequel continuent à s'effectuer des études et considérant que malgré des réactions d'opposition de certaines communes dans les Yvelines, il n'y a à notre connaissance aucune évolution prévue pouvant réunir un consensus de toutes les communes concernées, les élus du groupe majoritaire de la Ville d'Andrésy (dont moi-

même) s'exprimeront dans le cadre de la concertation actuelle pour demander, une seule liaison routière de traversée de Seine en sous-fluvial entre Achères et Carrières-sous-Poissy et la création d'une passerelle écologique permettant une liaison douce reliant les circulations pétons-vélos des berges de la rive gauche et de la rive droite avec connexion si possible sur l'île de la dérivation à Carrières-sous-Poissy.

Je tenais à vous apporter ces précisions avant même la fin de la période de concertation prévue par le Département et suite au contact personnel que nous avons eu sur le sujet.

Je vous autorise bien entendu à faire état de ce courrier auprès des personnes ou associations concernées en vous précisant que je me tiens bien entendu à votre disposition et à leur disposition si nécessaire.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Hugues RIBAUT

Conseiller Général des Yvelines
Vice-président de la Communauté d'Agglomération
des Deux Rives de la Seine